

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à quatorze heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, maire, par suite de convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCERY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Philippe HEROGUELLE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY.

Pouvoirs :

- Franck LODER à Françoise LOUVEAU
- Philippe HEROGUELLE à Sylvie LANCERY
- Laurent DEBLOCK à Christine DUPAYAGE
- Marie DECIMA à Julien WOJCIESZAK
- Jean-Marie VERWAERDE à Bernard VANDYCKE
- Francis MONBORGNE à René HAUTECOEUR
- Danielle BRAY à Yvette DELIGNE
- Evelyne NACHEL à Pascale FONTAINE
- Doriane HARDY à Francis TILMANT

Absent non excusé : Jean-Paul WILQUIN

Le quorum est atteint.

Le maire rappelle que pour des raisons pratiques le conseil municipal est enregistré.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Projets de délibérations :

- 1 - Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
 - Questions diverses.

DELIBÉRATIONS

1 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

Le maire rappelle que toutes les communes doivent procéder ce jour, vendredi 9 juin 2023, date fixée par décret, à la désignation des délégués et suppléants en vue des élections

sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

1 - Mise en place du bureau électoral

Christian SPRIMONT, maire, en application de l'article L 2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Yvette DELIGNE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend en outre les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Régina Gwizdek et Raymond Miklic en ce qui concerne les plus âgés,
- Julien Wojcieszak et Agnès Levant en ce qui concerne les plus jeunes.

2 - Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, des territoires d'Outre-Mer, ne peuvent être élus délégués ou suppléants. En ce qui concerne notre commune, Evelyne Nachel étant vice-présidente au conseil départemental, son nom n'apparaît pas sur la liste.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus par et parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire pour notre commune 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'il n'a été déposé qu'une seule liste de candidats dont les noms sont les suivants :

a) en tant que conseillers titulaires :

- Christian SPRIMONT
- Christine DUPAYAGE
- Julien WOJCIESZAK
- Agnès LEVANT
- Franck LODER

- Sylvie LANCRY
 - Philippe HEROGUELLE
 - Annie POEYDOMENGE
 - Bernard VANDYCKE
 - Marie-Pascale CLEMENCEAU
 - Jean-Pierre SANSON
 - Françoise LOUVEAU
 - Raymond MIKLIC
 - Régina GWIZDEK
 - Jean-Marie VERWAERDE
- b) en tant que suppléants
- Danielle BRAY
 - René HAUTECOEUR
 - Pascale FONTAINE
 - Francis MONBORGNE
 - Doriane HARDY

3 - Déroulement du scrutin

Le maire indique que le scrutin est ouvert.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4 – Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____ 0 _____
b. <i>Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)</i>	_____ 26 _____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	_____ 0 _____
d. Nombre de votes blancs.....	_____ 0 _____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	_____ 26 _____

4.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également jointe.

Liste des délégués et suppléants élus

Ordre	Nom-Prénom	Sexe	Date et lieu de naissance	Adresse
Conseillers Titulaires				
1	Christian SPRIMONT	M	22/03/1954 Avion	23 Rue Georges Bizet 62580 VIMY
2	Christine DUPAYAGE	F	17/06/1957 Vimy	16 Rue Frédéric Chopin 62580 VIMY
3	Julien WOJCIESZAK	M	25/11/1979 Lens	22 Rue Lamartine 62580 VIMY
4	AGNES LEVANT	F	20/09/1971 Denain	3 Rue Saint-Nazaire 62580 VIMY
5	Franck LODER	M	04/04/1979 Bois-Bernard	14 Rue Albert Camus 62580 VIMY
6	Sylvie LANCRY	F	06/05/1960 Auchel	65 Bis rue de l'égalité 62580 VIMY
7	Philippe HEROGUELLE	M	03/10/1956 Lens	11 B Rue Pasteur 62580 VIMY
8	Annie POEYDEMENGE	F	13/11/1948 Avion	16 Rue du Général Gouraud 62580 VIMY
9	Bernard VANDYCKE	M	26/05/1955 Billy-Montigny	4 Impasse les picots 62580 VIMY
10	Marie Pascale CLEMENCEAU	F	26/06/1956 Givenchy-en-Gohelle	24 rue Paul Gauguin 62580 VIMY
11	Jean-Pierre SANSON	M	10/04/1959 Vimy	3 Rue Pasteur 62580 VIMY
12	Françoise LOUVEAU	F	10/03/1957 Le Perreux sur Marne	51 Avenue du Canada 62580 VIMY
13	Raymond MIKLIC	M	25/06/1947 Vimy	28 Avenue du Canada 62580 VIMY
14	Régina GWIZDEK	F	16/06/1943 Liévin	2 Rue Jules Ferry 62580 VIMY
15	Jean-Marie VERWAERDE	M	15/11/1956 Roubaix	24 Rue Frédéric Chopin 62580 VIMY
CONSEILLERS SUPPLEANTS				
1	Danielle BRAY	F	16/04/1948 Avion	62B Rue Faidherbe 62580 VIMY
2	René HAUTECOEUR	M	11/02/1951 Torcy	4 B Résidence Les Peupliers 62580 VIMY
3	Pascale FONTAINE	F	24/05/1963 Courrières	4 Rue Victor Hugo 62580 VIMY
4	Francis MONBORGNE	M	28/07/1948 Biache-Saint-Vaast	6 Rue Georges Bizet 62580 VIMY
5	Doriane HARDY	F	19/08/1961 Avion	4 A Rue du 11 Novembre 1918 62580 VIMY

Le maire – Le scrutin est terminé.

Pour à l'unanimité –

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 14 h 45.

La secrétaire de séance


Yvette DELIGNE

Le maire


Christian SPRIMONT

